

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 08 novembre 2022 au Haillan (33)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – GUICHARD – VERGNAUD – JAUBERT (remplace LACOMBE).

Absents : Mme Anne-Laure GONCALVES – MM. SEYNAT – LABERNADIE – LACOMBE.

Référent Administratif : Geoffrey SAVIGNAT.

Réunion : 15 novembre 2022 au siège de la LFNA à PUYSMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – HERAULT – CLAVIERE – ROULON – ECOBICHON - COUPLET — PETIT – DESAINTEJEAN (remplace GENESTE) –

Absents : Mme Anne-Laure GONCALVES – MM. GENESTE --- PREGHENELLA

Référent Administratif : Geoffrey SAVIGNAT.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de sa part

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

PUYMOYEN – STADE D'HEURTEBIZE 1 – NNI 162710101

Cette installation est classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/06/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation à la suite de la **création d'un bloc vestiaire + club-house** pour un **Niveau T5 PN** et des éléments transmis :

- Rapport de Visite de M. ROULON du 03/06/2022
- Plan du Bloc vestiaire

- Fournir une AOP ou Attestation de Capacité

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **15/11/2032**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

Reçu courriel Mairie **ANGOULEME** du 08/11/2022 (M. DESVAUD -Direction Sports) : Référencement des installations prévues pour accueil des rencontres de Football pour mise à jour de la base de données STADIUM.

La CRTIS demande qu'une confirmation de retrait de classement soit validée par le propriétaire en ce qui concerne les installations non mentionnées dans le courriel (retrait de 11 installations).

ANGOULEME – STADE LEBON 3 – NNI 160150103

Cette installation est classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

Reçu Mail mairie du 08/11/2022 : RETRAIT.

ANGOULEME – STADE MARCELLIN LEROY 1 – NNI 160150301

Cette installation est classée au **Niveau T4 PN** jusqu'au **20/06/2025**.

Reçu Mail mairie du 08/11/2022 : RETRAIT.

ANGOULEME – STADE MARCELLIN LEROY 2 – NNI 160150302

Cette installation est classée au **Niveau A8 PN** jusqu'au **12/12/2025**.

Reçu Mail mairie du 08/11/2022 : RETRAIT.

ANGOULEME – PLAINE DE JEUX DES 3 CHÊNES 2 – NNI 160150402

Cette installation est classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/12/2025**.

Reçu Mail mairie du 08/11/2022 : RETRAIT.

ANGOULEME – PLAINE DE JEUX DES 3 CHÊNES 3 – NNI 160150403

Cette installation est classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/12/2025**.

Reçu Mail mairie du 08/11/2022 : RETRAIT.

ANGOULEME – PLAINE DE JEUX DES 3 CHÊNES 4 – NNI 160150404
Cette installation est classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/06/2025**.
Reçu Mail mairie du 08/11/2022 : RETRAIT.

ANGOULEME – PLAINE DE JEUX DES 3 CHÊNES 5 – NNI 160150405
Cette installation est classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/12/2025**.
Reçu Mail mairie du 08/11/2022 : RETRAIT.

ANGOULEME – PLAINE DE JEUX DES 3 CHÊNES 6 – NNI 160150406
Cette installation est classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/12/2025**.
Reçu Mail mairie du 08/11/2022 : RETRAIT.

ANGOULEME – STADE DE LA POUDRERIE – NNI 160150601
Cette installation est classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **29/07/2024**.
Reçu Mail mairie du 08/11/2022 : RETRAIT.

ANGOULEME – STADE DE FONGRAVES 2 – NNI 160150902
Cette installation est classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.
Reçu Mail mairie du 08/11/2022 : RETRAIT.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

SAUJON – STADE DE LA LANDE 3 – NNI 174210303

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau A8 PN**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau A8 PN** jusqu'au **15/11/2032** (Date de la Commission).

LA ROCHELLE – TERRAIN SYNTHETIQUE BONGRAINE – NNI 173001401

Cette installation n'est pas classée.

Date de mise en service : 04/05/2022.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T4 SYN**, à la suite du changement de revêtement de l'aire de jeu, et des éléments fournis :

- Rapport de visite du 04/05/2022 (J. PREGHENELLA)

- Fournir les test in-situ initiaux,

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 SYN Prov** jusqu'au **04/05/2032**, **dans l'attente des tests in-situ de l'installation.**

LA ROCHELLE – TERRAIN SYNTHETIQUE BONGRAINE 2 – NNI 173001402

Cette installation n'est pas classée.

Date de mise en service : 04/05/2022.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T5 SYN**, à la suite du changement de revêtement de l'aire de jeu, et des éléments fournis :

- Rapport de visite du 04/05/2022 (J. PREGHENELLA)

- Fournir les test in-situ initiaux,

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 SYN Prov** jusqu'au **04/05/2032**, **dans l'attente des tests in-situ de l'installation.**

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

SAUJON – STADE DE LA LANDE 2 – NNI 174210302

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/12/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **15/11/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

SAINT MARTIN DE RÉ – TERRAIN FOOT5 PALISSADES M. GAILLARD – NNI 173695501

La commission prend connaissance de la **demande d'avis préalable installation** du propriétaire, pour la **création d'un Terrain de Foot5 Palissades**, et des éléments fournis :

- Plan de Masse de l'installation
- Plan de l'aire de jeu : 35mLx 20ml

Elle demande que la fiche technique du revêtement choisi soit fournie (synthétique avec ou sans charge).

Elle émet un **avis favorable** pour la création d'un éclairage FOOT5 PALISSADES, conforme au cahier des charges FAFA.

- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage**
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux**
- 5.2. Confirmations de niveau de classement**
- 5.3. Changements de niveau de classement**

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

LA ROCHELLE – STADE FRANCOIS LE PARCO 1 – NNI 173000101

Reçu **PV de Sécurité** ainsi qu'**Arrêté d'Ouverture au Public** du propriétaire de l'installation, à la suite de la finalisation des travaux de réfection de la partie basse tribune :

- PV Sécu du 13/01/2022 mentionnant la capacité de l'installation :
 - Tribune Honneur : 1800 places assises
 - Places PMR+ accompagnants : 72 places
 - Places pourtour aire de jeu : 2000
 - Tribune démontable : 588 places
 - Aire de jeu : 700 (non saisie sir STADIUM)
- Arrêté d'Ouverture au Public du 13/05/2022

La commission, au regard des éléments fournis, modifie les données de capacités de l'installation. Une visite CRTIS pour la confirmation des travaux de réfection de la partie basse tribune est demandé.

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

BRIVE – STADE ANDRÉ PESTOURIE ANNEXE 1 – NNI 190310102

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande initiale de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 12/10/2022
- A.O.P du 31/01/2020 : Capacité fixée à 500 personnes en pourtour
- Plan des vestiaires (2x joueurs 20m² + 1x arbitre 5m²)

La commission constate l'absence d'une protection de l'aire de jeu, conformément à l'article 6.6 des RGs FFF T&IS.

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **15/11/2032** (Date de la Commission).

BRIVE – STADE ANDRÉ PESTOURIE ANNEXE 2 – NNI 190310103

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale de l'installation en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 12/10/2022
- A.O.P du 31/01/2022 : Capacité fixée à 500 personnes en pourtour
- Plan des vestiaires

La commission constate l'absence d'une protection de l'aire de jeu, conformément à l'article 6.6 des RGs FFF T&IS.

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **15/11/2032** (Date de la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ESTIVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 190780101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **26/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des éléments fournis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 30/09/2022
- A.O.P du 25/10/2022 : Capacité fixée à 300 personnes en pourtour

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **15/11/2032** (Date de la Commission).

MEILHARDS – STADE DE SAUVIAT – NNI 191310101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **14/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** et des éléments fournis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 27/10/2022
- A.O.P du 27/10/2022 : Capacité fixée à 300 personnes en pourtour

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **15/11/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

SAINT HILAIRE PEYROUX – STADE FOOT A5 BEL AIR – NNI 192115501

Cette installation est une création.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable **création d'un terrain FOOT5 palissades** et des documents fournis :

- Demande d'avis préalable du 08/06/2022 avec terrain de 38x18m et buts de 4x2 m
- Dossier APS du 14/10/2022 :
 - ✓ Dimensions Aire de Jeu 30 x 20 m.
 - ✓ Synthétique pure S35 (lestage sable)
 - ✓ Hauteur du gazon 35 mm
 - ✓ Couche de souplesse PROPLAY 20 mm

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la création d'un terrain de **FOOT5 PALISSADES**.

CORNIL – STADE FOOT A5 DU ROC BLANC – NNI 190615501

Cette installation est une création.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable **création d'un terrain FOOT5 palissades** et des documents fournis :

- Demande d'avis préalable du 08/06/2022
- Dossier APS du 28/06/2022
 - ✓ Dimensions Aire de Jeu 30 x 20 m.
 - ✓ Synthétique pure S35 (lestage sable)
 - ✓ Hauteur du gazon 35 mm
 - ✓ Couche de souplesse PROPLAY 20 mm

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **création d'un terrain FOOT5 PALISSADES**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

GUERET – STADE LEO LAGRANGE 4 – NNI 230960104

Cette installation est classée au **Niveau T3 SYN** jusqu'au **15/09/2022**.

Date de mise en service : 15/09/2012

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T3 SYN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. BARRIERE du 11/07/2022
- Rapport d'Essais LABOSPORT du 25/10/2022
- Arrêté d'Ouverture au Public du 02/10/2022 (capacité d'accueil du pourtour fixé à 1600 personnes)
- Plan du bloc vestiaires
- Plan de Masse de l'installation

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

GUERET – STADE LEO LAGRANGE 3 – NNI 230960103

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **27/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 31/08/2022.

La commission constate la non-conformité des dimensions de l'aire de jeu (mini 100x65m sur de l'existant pour un niveau T4), conformément à l'article 3.2.1 des RGs FFF T&IS.

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **15/11/2032** (Date de la Commission).

LA SOUTERRAINE – STADE PAUL SAUVAGE 2 – NNI 231760102

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 05/09/2022.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **15/11/2032** (Date de la Commission).

ST SYLVAIN GARTEMPE – STADE INTERCOMMUNAL – NNI 232420101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/11/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 26/06/2021.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **15/11/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

PEYRAT LA NONIERE – STADE ALPHONSE FRADET – NNI 231510101

Cette installation était classée au **Niveau T6** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis préalable pour la **création d'un vestiaires arbitres** et des éléments transmis :

- Plan de Masse
- Plan du club-house
- Extrait du registre des délibérations municipales

Elle demande que lui soit transmis un nouveau plan côté précisant un point d'eau et douche (conformément à l'article 4.7 des RGs FFF T&IS).

Elle suspend sa décision à la réception des pièces demandées.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

LA CELLETTE – STADE MUNICIPAL – NNI 230410101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **11/10/2032**.

La commission prend connaissance du document reçu :

- Attestation de capacité au 18/11/2022 (299 personnes en pourtour)

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

COURSAC – STADE Y. MARC BARTOUMIEUX 2 – NNI 241390102

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale de l'installation au **Niveau A8 PN** :

- Aire de jeu 61 x 48 m
- 2 Vestiaires joueurs de 12m²
- 1 Vestiaire arbitre de 7m²

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau A8 PN** jusqu'au **15/11/2032**.

BERGERAC – COMPLEXE FOOT5 DU PONT ROUX 4 – NNI 240370404 (**240375501**)

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale de l'installation au **Niveau FOOT A5 PALISSADES**, à la suite de l'avis préalable favorable du 10/02/2022, et des éléments suivants :

- Rapport de Visite de J. COUPLÉ du 26/09/2022

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau FOOT A5 PALISSADES** jusqu'au **15/11/2032**.

BERGERAC – COMPLEXE FOOT5 DU PONT ROUX 5 – NNI 240370405 (**240375502**)

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale de l'installation au **Niveau FOOT A5 PALISSADES**, à la suite de l'avis préalable favorable du 10/02/2022, et des éléments suivants :

- Rapport de Visite de J. COUPLÉ du 26/09/2022

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau FOOT A5 PALISSADES** jusqu'au **15/11/2032**.

THENON – STADE TERRAIN FOOT5 - NNI 245500201 (**245505501**)

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale de l'installation au **Niveau FOOT A5 PALISSADES**, à la suite de l'avis préalable favorable du 10/02/2022, et des éléments suivants :

- Rapport de Visite de J. COUPLÉ du 26/09/2022

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau FOOT A5 PALISSADES** jusqu'au **15/11/2032**.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

TRELISSAC – STADE DES MAURILLOUX – NNI 245570201

Cette installation était classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/10/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de l'installation du propriétaire au Niveau **A8 PN** et des éléments fournis :

- Plan coté des installation (deux terrains de football réduit : 52mL x 42,5m)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau A8 PN** jusqu'au **15/11/2032**.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

RIBERAC – STADE JEAN-PIERRE ESCALLETES 2 – NNI 243520102

Reçu Rapport de Visite de J. COUPLLET du 21/10/2022 à la suite des travaux d'aménagement de l'installation et la création d'une liaison sécurisée Aire de Jeu / Bloc vestiaire.

La commission rappelle qu'elle reste dans l'attente du Rapport d'Essais décennaux de l'installation depuis la date du 01/10/2021. Sans présentation de ces tests, l'installation ne pourra prétendre à un classement supérieur au Niveau T7 SYN.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

CESTAS – COMPLEXE SPORTIF DU BOUZET 2 – NNI 331220202

Cette installation est classée au **Niveau T3 SYN** jusqu'au **25/03/2029**.

Date de mise en service : 25/03/2009.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T3 SYN**, à la suite du changement de revêtement de l'aire de jeu, et des éléments fournis :

- Rapport de visite du 14/10/2022 (P. BARRIERE)
- Plan des Vestiaires
- Plan de Masse

Dans l'attente des tests in-situ de l'installation,

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

AUDENGE – PLAINE DES SPORTS – NNI 330190301

Cette installation n'est pas classée.

Date de mise en service : 10/11/2022.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T3 SYN**, à la suite des avis favorables CRTIS et de la création de la liaison sécurité Aire de Jeux/Vestiaires, et des éléments fournis :

- Rapport de visite du 10/11/2022 (V. GUICHARD)
- AOP DU 10/11/2022 (300 personnes en pourtour)
- Fiche technique revêtement

Dans l'attente des tests in-situ de l'installation,

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

TALENCE – STADE PIERRE PAUL BERNARD 1 – NNI 335220201

Cette installation est classée au **Niveau T4 PN** jusqu'au **28/01/2031**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de l'installation au **Niveau T3 PN**, à la suite des levées de non-conformités temporaires concernant la zone de sécurité, et des éléments fournis :

- Rapport de visite du 07/11/2022 (P. BARRIERE)

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

CESTAS – COMPLEXE SPORTIF DU BOUZET 3 – NNI 331220203

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **08/06/2030**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- A.O.P du 14/09/2017 (299 personnes en pourtour)

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **08/11/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

PELLEGRUE – COMPLEXE ANDRÉ GOUDARD – NNI 333160101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **19/11/2027**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la mise en place d'un système d'arrosage, ainsi que des éléments transmis :

- Lettre d'intention de travaux (dates prévisionnelles : début 2023-fin 2023)
- Plan de Situation
- Plan de Masse de l'installation
- Plan d'implantation du système d'arrosage (1/400^{ème}) mentionnant les éléments techniques mobilisés
- Tête arrosage RainBird8005 Inox
- Programmeur Rain Bird ESP ME3 10 voies

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **mise en place d'un système d'arrosage** de l'installation.

FRONSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 331740101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **29/04/2029**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la réfection du système d'arrosage, ainsi que des éléments transmis :

- Plan de Situation
- Plan de Masse de l'installation
- Plan d'implantation du système d'arrosage
- Devis

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **réfection du système d'arrosage** de l'installation.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

PODENSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 333270101

Cette installation est classée en **Niveau T5** jusqu'au **27/11/2028**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour les travaux de remise en conformité de l'installation pour un passage au **Niveau T3 PN** et des éléments fournis :

- **Plan de projection – agrandissement des vestiaires joueurs et officiels** par la création de liaisons sèches entre deux vestiaires existants pour jumelage et obtention des 25m² joueurs et 12m² officiels nécessaires, conformément à l'article 4.5 RGs FFF 2021.
- **Sécurisation de la liaison vestiaires/aire de jeu** conformément à l'article 6.5 des RGs FFF 2021.
- **Protection du terrain avec sécurisation de la main courante**, conformément à l'article 6.6 des RGs FFF 2021 (continuité de la protection clôturée).

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SAINT ANDRE DE CUBZAC – PARC DES SPORTS DU BOUILH 1 – NNI 333660101

Reçu Rapport de Visite de V. GUICHARD du 14/11/2022 concernant la fin des travaux du nouveau bloc vestiaire.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

TARNOS – STADE VINCENT MABILLET – NNI 403120201

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **12/03/2028**.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T4 SYN**, à la suite du changement de revêtement de l'aire de jeu (Avis favorable du 03/05/2022), et des éléments fournis :

Date de mise en service SYN : 20/10/2022.

- Rapport de visite du 18/11/2022 (P. VERGNAUD)

- **Fournir les test in-situ initiaux,**

- Plan de masse

- AOP du 04/11/2022 (150 personnes en pourtour)

La commission constate la non-conformité des dimensions du vestiaires arbitres déjà existant (mini 8m² sur de l'existant pour un niveau T4 et il est de 6m²), conformément à l'article 4.7.2 des RGs FFF T&IS.

Il ne pourra donc prétendre qu'à un Niveau T5 SYN, dès l'arrivée des tests in-situ.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 SYN Prov** jusqu'au **20/10/2032**, **dans l'attente des tests in-situ de l'installation.**

2.2. Confirmations de niveau de classement

MONT DE MARSAN – STADE RENE BATBY – NNI 401920301

Cette installation était classée en Niveau T7 SYN Pro jusqu'au 17/09/2031.

Date de mise en service SYN : 17/09/2021.

La commission prend connaissance des documents transmis :

- Tests in-situ périodique en date du 14/10/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **17/09/2031** (Date de mise en service).

2.3. Changements de niveau de classement

SEIGNOSSE – STADE GILLES HIRIART – NNI 402960102

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **08/06/2030**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **08/11/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

MOUSTEY – STADE MUNICIPAL – NNI 402000101

Cette installation était classée au **Niveau T6 PN** jusqu'au **28/02/2022**.

Reçu Mail mairie du 14/11/2022 : **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

MONT DE MARSAN – GYMNASSE ANDRE DUPEYRON – NNI 401929902

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal2** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. BARRIERE du 27/10/2022.
- Plans des vestiaires
- Rapport Technique de Sécurité du 28/07/2022

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

PORT SAINTE MARIE – STADE TIVOLI – NNI 470220101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **22/06/2027**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 13/09/2022, pour la mise en place d'un système d'arrosage, ainsi que des éléments transmis :

- Plan de Situation
- Plan de Masse de l'installation
- Plan d'implantation du système d'arrosage
- Devis

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **mise en place du système d'arrosage** de l'installation.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

NUEIL LES AUBIERS – COMPLEXE SPORTIF DE LA RONDE – NNI 791959901

Cette installation n'était pas classée et n'a pas fait l'objet d'une demande d'avis préalable installation.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation du propriétaire pour un **Niveau Futsal3** et des éléments transmis :

- Rapport de Visite de J. PETIT du 03/11/2022
- Plan côté de l'installation (aire de jeu + bloc vestiaires) :
- Aire de jeu 40x20 m
 - ✓ 3 vestiaires joueurs (3 x 15m2)
 - ✓ 1 vestiaire arbitre de 6m2
- Arrêté d'Ouverture au Public du 02/07/2020
- Procès-Verbal Commission de Sécurité du 10/03/2020 précisant :
 - ✓ Tribune – 180 places assises
 - ✓ Pourtour - 150 places debout

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **15/11/2032**.

2.2. Confirmations de niveau de classement

MISSE – STADE MUNICIPAL – NNI 791780101

Cette installation était classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/01/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation au **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation au **Niveau T5 PN** jusqu'au **15/11/2032**.

CHICHE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790880101

Cette installation était classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/08/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation au **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation au **Niveau T5 PN** jusqu'au **15/11/2032**.

NIORT – STADE MASSUJAT 3 – NNI 791910403

Cette installation était classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **17/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau T7 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation au **Niveau T7 PN** jusqu'au **15/11/2032**.

EXOUDUN – STADE ROBERT BLANCHARD – NNI 791150101

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau T5 PN** du propriétaire.

Elle prend note de non-conformité majeures détectés sur l'installation :

- **Non-respect de la zone de sécurité au niveau des bancs de touche (Art. 3.3 des RGs FFF T&IS 2021)**
- **Buts de football grand jeu ne respectant pas la hauteur réglementaire (Art. 3.9.1 des RGs FFF T&IS 2021)**

Elle **suspend** la confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation **à la levée des non-conformités ci-dessus mentionnés**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ST ANDRÉ SUR SEVRE – STADE MUNICIPAL – NNI 792360101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/01/2022**.

Courrier Mairie, objet : Le terrain n'existe plus : **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

Reçu courrier Mairie de **THOUARS** concernant la limitation de l'utilisation de l'éclairage sur le **STADE PHILIPPE MORIN** à l'équipe première.

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

MIGNALOUX BEAUVOIR – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861570101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **02/10/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :
- Attestation de Capacité du 07/07/2022 (299 personnes en pourtour)

Elle constate la levée de la non-conformité du but de "droite".

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

SAVIGNY L'EVESCAULT – STADE MUNICIPAL – NNI 862560101

Cette installation était classée au **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau T6 PN**.

Elle confirme cette installation au **Niveau T6 PN** jusqu'au **15/11/2032**.

LA TRIMOUILLE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862730102

Cette installation était classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau T7 PN**.

Elle prend note de non-conformité majeure détectée sur l'installation :

- Non-respect de la zone de sécurité au niveau des bancs de touche (Art. 3.3 des RGs FFF T&IS 2021)

Elle **suspend** la confirmation de classement en **Niveau T7 PN** de l'installation **à la levée des non-conformités ci-dessus mentionnés.**

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

FONTAINE LE COMTE – STADE JEAN ROUSSEAU – NNI 861000201

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

Reçu courrier du GRAND POITIERS du 27/10/2022 : Demande de retrait de classement de l'installation : **RETRAIT**

MOUTERRE SUR BLOURDE – STADE MUNICIPAL – NNI 861720101

Cette installation était classée au **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

Reçu Register des délibérations du conseil Municipal de MOUTERRE SUR BLOURDE : décision de mise en sommeil de l'installation : **RETRAIT.**

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ROIFFE – STADE JACQUES BERTHELOT – NNI 862100101

Reçu Rapport de visite de G. MALBRAND du 19/10/2022 : Construction d'un club-house conforme au cahier des charges déposé.

POITIERS – STADE CLOS GAULTIER – NNI 861940301

Reçu Attestation de capacité du 04/10/2022 (299 personnes en pourtour).

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

SAINT MATHIEU – STADE JP DELAGE – NNI 871680101

Cette installation était classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **30/06/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau T5 PN**.

- Rapport de visite de L. GENESTE du 07/11/2022.

Elle confirme la levée des non-conformités mentionnées dans le rapport du 20/10/2021.

Elle confirme cette installation au **Niveau T5 PN** jusqu'au **15/11/2032**.

LIMOGES – STADE DU PUY LAS RODAS – NNI 870850501

Cette installation est classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **30/03/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau T5 PN**.

- Rapport de visite de L. GENESTE du 16/08/2022.

Elle prend note des non-conformités majeures détectées sur l'installation :

- Zone de sécurité non respectée sur 3 côtés de l'aire de jeu (Art. 3.4 des RGs FFF T&IS 2021).

- Présence de grilles d'évacuation d'eaux de pluie, d'un enrobé et de couvercles de regards d'arrosage/drainage dans les 2,50 m de la zone de sécurité (Art. 3.4 des RGs FFF T&IS 2021).

- Un panneau publicitaire fissuré, présentant des zones saillantes et dangereuses pour les acteurs du jeu est présent le long de la main courante (Le panneau publicitaire cassé doit être retiré).

- La protection de l'aire de jeu n'est pas complète (Art. 6.6 des RGs FFF T&IS 2021).

- Aucun bloc sanitaire n'est clairement identifié pour les acteurs du jeu. Le bloc sanitaire destiné aux acteurs du jeu doit être identifié par une signalétique. Il en est de même pour le bloc sanitaire destiné au public (Art. 4.8 des RGs FFF T&IS 2021).

Elle **suspend** la confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation **à la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

ST YRIEIX LA PERCHE – STADE MARCEL DE LABORDERIE – NNI 871870101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **22/11/2031**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 07/11/2022, pour création d'un nouveau bloc vestiaires, ainsi que des éléments transmis :

- Lettre d'intention de la Mairie

- Descriptif du projet
- Plan de Situation
- Plans des Vestiaires

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **création d'un nouveau bloc vestiaires** de l'installation.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

SOYAUX – STADE LEO LAGRANGE – NNI 163740101

Cet éclairage est classé en **Niveau E6** jusqu'au **10/04/2020**.

La commission prend connaissance de la Demande d'Avis Préalable du 28/09/2022, pour un passage en **Niveau E4 LED**.

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage du 20/09/2022 :
- Implantation : 2x2 mâts latéraux (recul 10,5m LDT et 21m LDB)
- 24 projecteurs LED ALTIS G4 432L1
- Température de la couleur : 5700 K
- Hauteur de feu moyenne : 22m
- Résultats photométriques projetés pour un **Niveau E4 LED** :
- Éclairage Horizontal Moyen (EhMoy) : 421 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,83
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,94

Glare Rating Max : 45

Indice de rendu des couleurs (IRC) : 70

La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

CHAZELLES – STADE DES RADOURS – NNI 160930101

Cet éclairage état classé en **Niveau E5** jusqu'au **15/03/2021**.

Type source éclairage : Iodure métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage pour un **Niveau E5** :

- Éclairage Horizontal Moyen (EhMoy) : 200 LUX
- U1h (Ehmini/Ehmaxi) : 0,58
- U2h (Ehmini/Ehmoy) : 0,77

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **11/10/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

SAUJON – STADE DE LA LANDE 2 – NNI 174210302

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/11/2022 pour un **Niveau E7 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 12/09/2022 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Implantation : 6 m LDT et 16 m LDB.
- Hauteur moyenne de feu : 16,00 m
- 2 projecteurs par mât : OPTIVISION LED GEN 3.5 – 1000 W (5700 K)
- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :

- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 87 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** jusqu'au **14/11/2026** (Date Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

AYTRE– STADE OMNISPORTS 1 – NNI 170280101

Cet éclairage était classé en **Niveau E5** jusqu'au **30/01/2020**.

Type source éclairage : Iodure métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage pour un **Niveau E5** :

- Éclairement Horizontal Moyen (EhMoy) : 394 LUX
- U1h (Ehmini/Ehmaxi) : 0,51
- U2h (Ehmini/Ehmoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **09/11/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

LA ROCHELLE – STADE FRANÇOIS LE PARCO 1 – NNI 173000101

Cet éclairage était classé en **Niveau E5** jusqu'au **19/09/2020**.

Type source éclairage : Iodure métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage pour un **Niveau E5** :

- Éclairement Horizontal Moyen (EhMoy) : 254 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,55
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au 07/12/2023 (Date de visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SAINT MARTIN DE RÉ – TERRAIN FOOT5 PALISSADES M. GAILLARD – NNI 173695501

La commission prend connaissance de la **demande d'avis préalable éclairage** du propriétaire, pour la **création d'un Terrain de Foot5 Palissades**, et des éléments fournis :

- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage du 19/07/2022 :
 - 12 Projecteurs LED PHILIPS (8x BVP130 et 4xBVP125)



- Puissance lumineuse : 162 Watts
- Eclairage horizontal moyen 166 lux

Elle émet un **avis favorable** pour la création d'un **éclairage FOOT5 PALISSADES**, conforme au cahier des charges FAFA.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3 Changement de niveau de classement

BRIVE LA GAILLARDE – STADE ANDRÉ PESTOURIE 1 – NNI 190310101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **29/10/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau E4**, à la suite d'une opération de nettoyage des luminaires, et des éléments transmis :

- Courrier Mairie de BRIVE LA GAILLARDE du 14/11/2022 précisant la tenue d'une opération de nettoyage des vitres et optiques de l'installation.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 363 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

BRIVE – PLAINE DE JEUX DE TUJAC SYN 1 – NNI 190310906

Cet éclairage n'était pas classé.

À la suite d'avis préalable favorable du 20/08/2021,

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial éclairage de **Niveau E6 LED** :

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 250 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle prononce le classement de cet éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** jusqu'au **21/09/2026** (Date Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

PERPEZAC LE NOIR – STADE LE LALEU – NNI 191620101

Cet éclairage est classé au **Niveau E6** jusqu'au **23/12/2023**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/11/2022 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 12/09/2022 précisant :

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m

- Implantation asymétrique : 4m LDT (bas), 4,5 m LDT (haut) et 16 m LDB.

- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m

- 3 projecteurs par mât : THORN ALTIS G4 (5700 K)

- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 171 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82

- Glare Rating : **NON RENSEIGNÉ**

- Plan de situation de l'installation

Elle constate que l'étude d'éclairage n'est pas complète (manque Glare Rating + Tableau de positionnement des points et inclinaison des projecteurs). **Elle demande que lui soit transmise l'intégralité de l'étude d'éclairage du projet pour nouvelle instruction de la demande d'avis préalable éclairage.**

4. AFFAIRES DIVERSES

Reçu courrier Maire de **TULLE** du 18/10/2022 : Politique énergétique et demande de modification des horaires des rencontres du club du TULLE FOOTBALL CORREZE pour non-utilisation de l'éclairage des installations à compter du 1^{er} Janvier 2023.

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LA SOUTERRAINE – STADE PAUL SAUVAGE 2 – NNI 231760102

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de **Niveau E7** et des résultats photométriques :

Type source éclairage : Iodure métallique

- Éclairement horizontal moyen (EhMoy) : 112 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,23
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,46

Elle prononce le classement de cet éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **05/09/2024** (Date Visite +2ans).

MAINSAT – STADE DE LA CHAPELLE – NNI 231160101

Cet éclairage n'était pas classé.

À la suite d'avis préalable favorable du 22/03/2022,

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial éclairage de **Niveau E6 LED** :

- Éclairement Horizontal Moyen (EhMoy) : 175 LUX
- U1h (Ehmini/Ehmaxi) : 0,43
- U2h (Ehmini/Ehmoy) : 0,61

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **17/11/2026** (Date Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

GUERET – STADE LEO LAGRANGE 4 – NNI 230960104

Cet éclairage était classé au **Niveau E5** jusqu'au **05/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E5** et des éléments transmis :

Type source éclairage : Iodure Métallique

- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 214 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **12/09/2024** (Date visite +2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

PETIT BERSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 243230101

Cet éclairage était classé **Niveau E7** jusqu'au **22/11/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau E6** à la suite d'une opération de relamping :

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 167 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de cet éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **10/11/2024** (Date visite +2ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

TALENCE – STADE PIERRE PAUL BERNARD 1 – NNI 335220201

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E4 LED**, suite à l'avis favorable de ma CFTIS du 16/12/2021.

Type source éclairage : LED.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 686 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,69
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.2. Confirmations de niveau de classement

BRAUD ET ST LOUIS – STADE HENRI CROTTE 1 – NNI 330730101

Cet éclairage était classé **Niveau E4** jusqu'au **28/10/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E4**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 328 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

LORMONT – STADE JULES LADOUMEGUE 1 – NNI 332490101

Cet éclairage était classé **Niveau E4** jusqu'au **15/09/2019**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E4**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 376 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

SAINT MEDARD EN JALLES – COMPLEXE SPORTIF ROBERT MONSEAU 1 – NNI 334490101

Cet éclairage était classé **Niveau E4** jusqu'au **27/05/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E4**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 392 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

VILLENAVE D'ORNON – STADE ALAIN ROCHE 1 – NNI 335500101

Cet éclairage était classé au **Niveau E4** jusqu'au **28/10/2022**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage du propriétaire du 15/09/2022 pour un passage au LED en **Niveau E4 LED** et des éléments suivants :

- Étude d'éclairage du 04/07/2018 :
- Aire de Jeu 105x68 m
- Implantation 2x2 mâts latéraux (recul LDT 9m, recul LDB 18m)
- Hauteur de feu 22m
- Source lumineuse : LED
- 28 projecteurs LED PHILIPS BVP 528 A35 (1500 Watts – 5700 Kelvins)
- Glare Rating Max : 44.6
- Résultats photométriques projetés :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 440 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,63
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80
- Plan de Masse de l'installation.

Et Elle prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E4 LED** et des résultats photométriques obtenus lors du contrôle du **20/10/2022** :

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 424 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

CENON – COMPLEXE DU LORET 1 – NNI 331190201

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de **Niveau E5 LED** ainsi que des éléments fournis, à la suite d'avis préalable favorable du 10/03/2022 :

Type source éclairage : LED.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 258 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** jusqu'au **07/11/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

LA REOLE – STADE JEAN PIERRE ASTORGIS 2 – NNI 333520102

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire, de **Niveau E7** :

Type source éclairage : Iodure Métallique

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 95 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,22
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,47

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **29/08/2022** (Date de la Visite +2 ans).

SOULAC SUR MER – STADE PIERRE DARTIAL – NNI 335140101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **17/01/2021**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED**, à la suite du passage au LED.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 189 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

Elle classe cet éclairage au **Niveau E6 LED** jusqu'au **11/10/2026** (Date visite + 4 ans).

AUDENGE – PLAINE DES SPORTS – NNI 330190301

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire, de **Niveau E5 LED** :

Type source éclairage : LED

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 297 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle **prononcera** le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** jusqu'au **10/11/2026** (Date de la Visite + 4 ans), **dès la décision de classement de l'installation de la CFTIS**.

2.2. Confirmations de niveau de classement

BORDEAUX CAUDERAN – STADE MONSEJOUR 1 – NNI 330630901

Cet éclairage est classé au **Niveau E6 LED** jusqu'au **22/12/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6 LED**.

Type source éclairage : LED

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 156 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,66
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,48

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **02/11/2026** (Date visite +2 ans).

BIGANOS – STADE R. GARNUNG – NNI 330510201

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **10/09/2020**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 179 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle classe cet éclairage au **Niveau E6** jusqu'au **28/04/2024** (Date visite +2 ans).

GIRONDE SUR DROPT – STADE YVON MAU – NNI 331870101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **26/03/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 174 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,62

Elle classe cet éclairage au **Niveau E6** jusqu'au **22/08/2024** (Date visite +2 ans).

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST ANDRÉ DE CUBZAC – PARC DES SPORTS DU BOUILH 1 – NNI 333660101

Cet éclairage n'est pas classé, il s'agit d'une création.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 08/09/2022 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 25/10/2022
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux (x4 projecteurs/mât)
- Aire de Jeu 105 X 68m
- Hauteur moyenne de feu : 23 m
- 16 projecteurs AAA-LUX WS2707 (1550/1700 Watts – 5000 Kelvins) (8 projecteurs AAA-LUX WS2707v 7.1.0 + 8 projecteurs AAA-LUX WS2707v MP 7.1.0)
- Implantation : 9 m ligne de touche et 18 m ligne de but.

- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 261 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,64
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,83
- Glare Rating Max : 49

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

SALLES – STADE JEAN PIERRE RODRIGUEZ – NNI 334980101

Cet éclairage est classé au **Niveau E7** jusqu'au **28/03/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage pour un **Niveau E6 LED** et des éléments fournis :

- Étude d'éclairage du 21/09/2022 :
- 12 projecteurs LED PHILIPS BVP528 A35 – 1500 Watts – 5700 Kelvins
- Hauteur de feu 15 mètres
- Implantation 2x2 mâts latéraux

- Glare Rating-Max : 51.3 (valeur demandée ≤50)

- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 184 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle constate que le Glare rating (51.3>50) ne permet pas à cette étude d'éclairage de rentrer en conformité avec le Règlement Fédéral des Éclairage FFF 2021 (Articles 3.3.2 et 3.3.3 du RG FFF Eclairage 2021).

La commission **émet un avis préalable défavorable** à la mise en place d'un système d'éclairage LED pour l'obtention d'un **Niveau E6 LED**.

Elle enjoint le propriétaire à effectuer les ajustements techniques nécessaires à la conformité de l'étude d'éclairage par rapport au règlement fédéral de l'éclairage 2021.

SAINT-MEDARD-D'EYRANS – COMPLEXE SPORTIF DE LA BUGONNE 2 – NNI 334480102

Cette installation ne possède pas d'éclairage.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage pour un **Niveau E7 LED** et des éléments fournis :

- Plan de Masse de l'installation
- Étude d'éclairage du 20/05/2022 :
- 8 projecteurs ALTIS LED G3 – 5700 Kelvins
- Hauteur de feu 16 mètres
- Implantation 2x2 mâts latéraux (**recul 2m LDT** et 17m LDB)
- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 102 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

Elle constate que l'implantation des mâts ne permet pas de respecter la zone de sécurité (Article 3.3.1 des RGs FFF Éclairage 2021).

La commission **émet un avis préalable défavorable** à la mise en place d'un système d'éclairage LED pour l'obtention d'un **Niveau E7 LED**.

Elle enjoint le propriétaire à effectuer les ajustements techniques nécessaires à la conformité de l'étude d'éclairage par rapport au règlement fédéral de l'éclairage 2021. Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu, de manière à obtenir la distance minimum de 2,50 m entre les lignes de touche et la base des mâts d'éclairage.

LA TESTE DE BUCH – STADE DU CLAVIER A CAZAUX – NNI 335290301

Cette installation ne possède pas d'éclairage.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage pour un **Niveau E6 LED** et des éléments fournis :

- Plan de Masse de l'installation
- Plan côté de l'Installation

- Plan du bloc vestiaires
- Étude d'éclairage du 03/05/2022 :
- Aire de jeu 105x67m
- 12 projecteurs PHILIPS BVP528 A35-NB – 1500 Watts - 5700 Kelvins
- Hauteur de feu 18 mètres
- Implantation 2x2 mâts latéraux (recul 4m LDT et 18m LDB)
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 194 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76
- GR Max : 45.5

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED**, sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ST PIERRE DU MONT – PLAINE DE JEUX DE LA MENASSE 3 – NNI 402810103

Cet éclairage n'était pas classé.

Type source éclairage : LED

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 169 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **14/10/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

ST PIERRE DU MONT – PLAINE DE JEUX DE LA MENASSE 4 – NNI 402810104

Cet éclairage n'était pas classé.

Type source éclairage : LED

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 188 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **13/10/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

ST PIERRE DU MONT – PLAINE DE JEUX DE LA MENASSE 6 – NNI 402810206

Cet éclairage n'était pas classé.

Type source éclairage : LED

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E7 LED**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 97 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,33

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** jusqu'au **13/10/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

CAPBRETON – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 400650103

Cet éclairage n'était pas classé.

Type source éclairage : LED

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 154 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **14/10/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

CAPBRETON – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 400650101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **21/12/2020**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E5 LED**.

➤ **Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 188 LUX (≥ 200 LUX à maintenir pour Niveau E5)**

➤ **U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,47 (≥ 0,50 à maintenir pour Niveau E5)**

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **10/10/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

SAINT MARTIN D'ONEY – STADE ANDRE VIVES 1 – NNI 402740101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **26/01/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 160 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **10/01/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

SOUSTONS – STADE YVON LE BOUELLEEC 1 – NNI 403100101

Cet éclairage était classé **Niveau E6 LED** jusqu'au **18/10/2022**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6 LED**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 125 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,74

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **18/10/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

SOUSTONS – STADE YVON LE BOUELLEEC 2 – NNI 403100102

Cet éclairage était classé **Niveau E6 LED** jusqu'au **27/09/2022**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6 LED**.

➤ **Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 118 LUX (≥ 120 LUX à maintenir pour Niveau E6)**

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** jusqu'au **18/10/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

ST VINCENT DE PAUL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 402830101

Cet éclairage était classé **Niveau E6 LED** jusqu'au **20/09/2022**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6 LED**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 146 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **11/10/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

RENUNG – GYMNASSE HENRI GOURDON – NNI 402409901

Cet éclairage était classé **Niveau EFutsal4** jusqu'au **08/10/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau EFutsal4**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 278 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,71

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal4** jusqu'au **24/10/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de changement de classement

SAUGNAC ET CAMBRAN – SALLE POLYVALENTE – NNI 402949901

Cet éclairage était classé **Niveau EFutsal4** jusqu'au **04/09/2022**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau EFutsal3**, à la suite des travaux d'entretien et relamping :

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 393 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,60

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal3** jusqu'au **19/10/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

ST YAGUEN – SALLE DE SPORTS – NNI 402859901

Cet éclairage était classé **Niveau EFutsal4** jusqu'au **21/03/2022**.

Type source éclairage : Tube Fluorescent.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau EFutsal3**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 538 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal3** jusqu'au **10/10/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

SAINT SYLVESTRE SUR LOT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 472800101

Cet éclairage n'était pas classé.

Type source éclairage : Autre.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E7, sans aucune étude d'éclairage ou avis préalable joints**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 176 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,69

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **25/11/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.2. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

HOUILLES – STADE LA GOUTERE – NNI 471190101

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 18/10/2022 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Délibération du Conseil Municipal du 06/04/2022

- Fiche Technique d'éclairage

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m

- Hauteur moyenne de feu : 14,00 m

- 3 projecteurs par mât : PHILIPS -BVP 528 1500 W)

- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 193 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

PAU – STADE PAUL ESCUDÉ N°1 – 644450701

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **21/10/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E5**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 213 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **27/10/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

PAU – STADE JEAN BROUCHIN – 644450501

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **27/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 197 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **17/10/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

BIZANOS – STADE DU HAMEAU IDRON 2 – 641320102

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **01/08/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 198 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **17/10/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

SAUVAGNON – STADE HONORE TRUBESSET 1 – 645110101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **27/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 163 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **13/10/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

PAU – STADE A. LAVIE ESCUDE N°2 SYN – NNI 644450702

Cette installation ne possède pas d'éclairage.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage pour un **Niveau E6 LED** et des éléments fournis :

- Étude d'éclairage du 17/02/2021 :
- Aire de jeu 105x68m
- 3 projecteurs par mats ECOBLAST 360 LED – 1660 Watts – 4000 Kelvins
- Hauteur de feu 18 mètres
- Implantation 2x2 mâts latéraux (recul 4m LDT et 18m LDB)
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 133 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED**, sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

NUEIL LES AUBIERS – COMPLEXE SPORTIF DE LA RONDE – NNI 791959901

Cet éclairage n'était pas classé et n'a pas fait l'objet d'une demande d'avis préalable éclairage.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage du propriétaire pour un **Niveau EFutsal2** et des éléments transmis :

- Plan côté de l'installation
- Résultats photométriques :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 750 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,64
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

Elle demande que lui soit transmise l'étude d'éclairage de l'installation.

Elle transmettra à la CFTIS, dès réception de l'étude d'éclairage demandée, décision.

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

NIORT – STADE DE CHOLETTE – NNI 791911001

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire pour un **Niveau E6**, à la suite de travaux réalisés sans demande d'avis préalable, et des informations suivantes :

- Source lumineuse : **Iodure métallique**
- Implantation 2x2 mâts latéraux (recul 6,5m LDT)
- Hauteur de feu : 16 mètres
- Luminaires : THORN (2000 Watts)
- Résultats photométriques :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 151 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle classe cet éclairage au **Niveau E6** jusqu'au **18/10/2024** (Date Visite +2ans). **Elle demande aussi que lui soit fournie l'étude d'éclairage ayant permis la réalisation de cette installation d'éclairage.**

2.2. Confirmations de niveau de classement

COURLAY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 791030101

Cet éclairage est classé au **Niveau E6** jusqu'au **26/04/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

Source lumineuse : **Iodure métallique**

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 224
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,62

Elle classe cet éclairage au **Niveau E6** jusqu'au **09/01/2024** (Date visite +2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Reçu courrier Mairie de **THOUARS** – STADE PHILIPPE MORIN – NNI 790101 pour restriction de l'utilisation de l'éclairage de l'installation – Transmis Commission Compétitions

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3 Changement de niveau de classement

MONTMORILLON – STADE JEAN RANGER – NNI 861650101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **22/07/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau E4**, à la suite du changement complet des lampes, et des documents fournis :

- Formulaire de classement mentionnant les valeurs suivantes :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 340 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,64
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

La CRTIS transmet à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal des **08 et 15/11/2022** transmis à la CFTIS, validé le **09/12/2022** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »